

Nombre de

Conseillers :

en exercice :

présents :

votants :

L'an deux mille vingt six

le : dix-huit septembre

le Conseil Municipal de la Commune de SIMIANE

COLLONGUE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ARDHUIN,

Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2026

PRESENTS : MM. TOUS EXCEPTES :

OBJET :

**CONVENTION DE
PRESTATION DE
SERVICE CDG13 /
RÉCOLEMENT
REGLEMENTAIRE**

-PROCURATIONS :

- Mme Julie ALLIO à Mme Jennifer PALOMBE
- M. Léonard BALDOCCHI à Mme Marina BARRESI
- Mme Isabelle CAUET à M. LE PESQ
- Mme Anna GAGLIARDI à Mme Dominique VALOIS
- Mme Paule RANUCCI à Mme Yvonne CARAMICO

VU les articles L212-6 et suivants du Code du Patrimoine et R1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi 84-53 du 26 Janvier 1984 du code général de la Fonction Publique ;

VU la proposition du Centre De Gestion des Bouches-du-Rhône ;

**Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :**

Publié ou Notifié

le : 24/09/2026

Le Conseil Municipal,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la Convention de prestation de service avec le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour le Récolement réglementaire pour un montant de 960 € TTC pour une durée de 3 jours.

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire,

Philippe ARDHUIN

